

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 02 DÉCEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 02 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le **MARDI 02 DÉCEMBRE à 20H00**, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la **salle des Mariages** sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 26 novembre 2025.

ETAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjoints, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, VANDENBERGUE Séverine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, BOULIER Amélie, SUBTIL Vanessa, PLANQUELLE Rachel, MM. FACON Jean-Noël, COMBE Jacques, AZELART Laurent, DONDAINE Pascal, M. RYS Didier, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mme DECRIEM Marie-Christine a donné procuration à Mme ALLOUCHERIE Françoise.
M. CATTEZ François a donné procuration à Mme BLONDEL Suzette.
M. BOULET Guillaume a donné procuration à M. OBOEUF Gérard.
M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.
M. HERNOUT Serge a donné procuration à M. DONDAINE Pascal.
M. DUBUISSON Frédéric a donné procuration à M. RYS Didier.

Secrétaire de séance : Mme BLONDEL Suzette

Fin de la séance : 21h20

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : EAU POTABLE : PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE DE LA COMMUNE D'AIRE-SUR-LA-LYS - ANNEE 2024.

2025-12-N° 9

VU :

Le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1411-13 et L.1411-14, L.1413-1, L.2224-5, D.2224-1 à D.2224-5 ;

Après analyse du rapport, il peut être relevé les principales informations suivantes :

Tableau des indicateurs de performance pour l'année 2024

Contrat Aire-Wittes	2023	2024
Nombre d'abonnés	5 294	5 317
Taux moyen de renouvellement des réseaux	0.50 %	1.08 %
Capacité de désendettement du budget annexe	4,07 ans	4,6 ans
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,89 %	2,96 %
Taux de réclamations	1,60%	2,30%
Taux de conformité des prélèvements ARS		
Bactériologique	100 %	100 %
Physico-chimique	100 %	100 %
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale (sur 120 pts)	115	115
Rendement du réseau de distribution	77,79 %	77,09 %
Indice linéaire des volumes non comptés (m3/j/km)	3,56	3,56
Indice linéaire de pertes en réseau (m3/j/km)	3,5	3,63
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	nc	nc
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmés	11,14 %	15,23 %
Taux de respect du délai d'ouverture de branchements pour les nouveaux abonnés	100 %	100 %

Les taux de renouvellement des différents contrats sont en légère baisse ; celle-ci s'explique par les ajustements de la programmation liés aux inondations.

La CAPSO maintient son engagement en investissant dans le renouvellement des canalisations d'eau potable. Pour l'année 2024, le taux de renouvellement global de la CAPSO est de 0,38 %.

La capacité de désendettement est satisfaisante, on estime qu'elle se dégrade au-delà de 8 années.

Les taux d'impayés augmentent.

Aucune non-conformité bactériologique n'a été relevée par les contrôles de l'ARS sur l'ensemble du territoire de la CAPSO.

Par contre des non-conformités physico-chimiques sont mises en évidence sur une partie du territoire principalement sur les teneurs en pesticides et notamment sur l'atrazine déséthyl et la chloridazone avec des dépassements de la limite de qualité fixé à 0.1 µg/L. Le paramètre Chlorothalonil R471811, ayant été déclassé en 2024, il n'apparaît plus dans les non-conformités des analyses physico chimiques. Les autres non-conformités concernent les teneurs en ion perchlorate.

De façon générale, les rendements de réseaux sont satisfaisants. Cela peut s'expliquer par la réparation de fuites plus conséquentes et l'investissement réalisé par la CAPSO pour le renouvellement de canalisations.

Evolutions des tarifs d'eau potable

Service Aire/Wittes	Facture 2024			Facture 2025		
	Volume	Prix Unitaire HT	Montant HT	Volume	Prix Unitaire HT	Montant HT
Part délégataire			159,16			161,05
Abonnement /an			48,96			49,54
Consommation :	0 - 32 m ³	0,9184 €/m ³	110,20	0 - 32 m ³	0,9293 €/m ³	111,52
	33 -150 m ³	0,9184 €/m ³		33 -150 m ³	0,9293 €/m ³	
	>150 m ³	1,1480 €/m ³		>150 m ³	1,1480 €/m ³	
Part Collectivité			60,00			60,00
Consommation :	120 m ³	0,50 €/m ³	60,00	120 m ³	0,50 €/m ³	60,00
Prix HT et hors redevances			219,16			221,06
Agence de l'eau Préservation des ressources	120 m ³	0,0670 €/m ³	8,04	120 m ³	0,0670 €/m ³	8,04
Lutte contre la pollution		0,35 €/m ³	42,00		/	/
Organismes publics			50,04			58,44
TVA		5,50 %	14,81		5,50 %	15,37
Prix TTC			284,01			294,87

Au 1er janvier 2024, pour une consommation d'eau potable de 120 m3 par an sur un compteur de diamètre 15 mm, le prix de l'eau au mètre cube est de :

- Service Aire/Wittes : 1,83 € HT /m3

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable répond à un double objectif : l'information mais aussi l'amélioration de la qualité et de la performance du service rendus aux usagers.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean-Claude DISSAUX - Maire ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 - DE PRENDRE ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2024 ;

ARTICLE 2 - DE DECIDER de transmettre à Madame la Sous-Préfète, pour information, la délibération y afférente ;

ARTICLE 3 - DE DECIDER de mettre à la disposition du public, en Mairie, dans les 15 jours qui suivent sa présentation devant le Conseil municipal, ledit rapport ; le public étant avisé par Monsieur le Maire de cette mise à disposition par voie d'affichage.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Jean-Claude DISSAUX

